

Ça Bouge à Saint-Sernin
Association Loi 1901

Mairie - 07200 SAINT-SERNIN

Tél. 06.51.71.43.71

BROCANTE VIDE/GRENIER

Dimanche 17 juin 2018

à partir de 6 h

SAINT-SERNIN

FICHE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

@ :

Tél. :

INSCRIPTIONS

Habitants de Saint-Sernin : 7 € les 6 m - Autres : 2 € le m

Paiement possible sur place

écrire ou téléphoner à l'association

Ça Bouge à Saint-Sernin

Mairie - 07200 SAINT-SERNIN

Tél. 06.51.71.43.71

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 1 : Cette brocante-vidé/grenier est organisée par l'association Ça Bouge à Saint-Sernin. L'envoi du bulletin d'inscription ne constitue pas un engagement pour l'organisateur. Celui-ci peut le refuser sans avoir à en justifier.

Article 2 : Mauvais temps, pluie, tempête ainsi que l'absence de l'exposant et pour toutes autres raisons ne peuvent en aucun cas donner droit à remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage corporel causé à son préjudice durant la brocante-vidé/grenier.

Article 3 : En cas d'annulation du fait de l'association, les exposants ayant déjà réglés leur participation seront remboursés.

Article 4 : Les exposants non professionnels attestent sur l'honneur ne proposer à la vente que des objets personnels et usagés.

Article 5 : La vente des produits alimentaires et boissons sera exclusivement réservée aux organisateurs.

Article 6 : L'exposant s'engage à débarasser son emplacement (objets et déchets) avant de quitter la manifestation.

Article 7 : La participation à la brocante-vidé/grenier de Saint-Sernin implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement.

Nom : Prénom :

Signature

précédée de « lu et approuvée »

